

DECISION DU MAIRE 2026/059

Monsieur le Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Cession de la structure de
jeu extérieur du plan
d'eau du Breuil**

**N° inventaire :
20000015001**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026.03.21/5 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (quatre mille six cents euros) ;

Considérant la vétusté de la structure de jeu extérieur installée au plan d'eau du Breuil, acquise en 2000 et répertorié dans l'inventaire communal sous le numéro 20000015001 ;

Vu la proposition d'achat de cette structure de jeu extérieur présentée par demeurant 2, Rue des Acacias 71140 BOURBON-LANCY ;

Monsieur le Maire décide :

ARTICLE 1 : de céder à la structure de jeu au prix de 200 € (deux cents euros) ;

ARTICLE 2 : de sortir de l'inventaire communal la structure de jeu enregistrée sous le numéro 20000015001 ;

ARTICLE 3 : de réaliser les écritures comptables nécessaires à la vente de cet équipement et à sa sortie de l'inventaire communal ;

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 11 septembre 2026



Pascal SEURE
Maire